

CONSEIL DE VILLE

**Séance du 20 mars 2025, à 19.30 h,
à l'Hôtel de ville
(Salle du Conseil de ville, 2^e étage).**

Le Conseil de ville a été régulièrement convoqué par affichage public à l'Hôtel de ville, par insertion dans le Journal officiel du Jura n° 9 du jeudi 6 mars 2025, ainsi que par l'envoi à chaque conseillère et conseiller de ville de l'ordre du jour de la séance et annexes (art. 21 du ROAC et 4 du RCV).

1. Communications.
2. Informations du Conseil municipal.
3. Procès-verbal de la séance du 6 février 2025.
4. Questions orales.
5. Développement de l'interpellation intitulée « Platanes cherchent spécialistes » (n° 1291) (Baptiste Laville).
6. Traitement de la motion intitulée « Parking d'Esplanade centre : à chacun ses responsabilités » (n° 1277) (PS-Les Verts).
7. Traitement de la motion intitulée « Porrentruy, une ville en bonne santé » (n° 1285) (PS-Les Verts).
8. Traitement de la motion intitulée « Pour que le Conseil municipal mette tout en œuvre pour sauvegarder les lampes et lampadaires de la vieille ville de Porrentruy » (n° 1286) (PLR).
9. Traitement de la motion intitulée « Poursuites : limitons les frais » (n° 1287) (PLR).
10. Valider la modification de l'aménagement local concernant la parcelle n° 1032 de l'ancien site BKW en vue de la réalisation du projet Cité-Jardin.
11. Divers.

Mme Lisa Raval, présidente du Conseil de ville, dirige les débats.

Le procès-verbal est tenu par M. Denis Sautebin, secrétaire du Conseil de ville.

Est excusé pour Le Centre :

M. Hervé Eggenschwiller - remplacé par Mme Christelle Lapaire-Boinay.

Est excusé pour le PLR :

M. Johan Perrin - remplacé par M. Cyrille Joray.

Sont excusés pour le PS-Les Verts :

M. Jean-Marc Heusler - remplacé par Mme Renée Rebetez.

Mme Jacqueline Etique - remplacée par M. Daniel Beuret.

Sont excusés pour le PCSI :

Mme Marie-Claire Chappuis - remplacée Mme France Richard.

M. Thomas Schaffter - pas remplacé.

Sont présents pour le Conseil de ville :

Mmes Virginie Cerf, Stéphanie Froté, Magali Gast, Elodie Gschwind, Mélanie Iseli-Theurillat, Christelle Lapaire-Boinay, Clara Loichat, Céline Meyer, Tiffany Meyer, Sandra Nobs, Lisa Raval, Renée Rebetez, France Richard, Laure Roy, Anna Siegenthaler, Charlène Theurillat, Gladys Udry Léchenne.

MM. Thierry Berthoud, Daniel Beuret, Angelo Casarano, Julien Cattin, Claudio Cordone, René Dosch, Xavier Frainier, Cyril Friche, Joël Godat, Matthieu Hays, Cyrille Joray, Baptiste Laville, Vadim Mahon, Patrick Monin, Didier Nicoulin, Philippe Piegay, Sébastien Piquerez, Yves Quiquerez, Nathan Rebetez, Raphaël Richard, Gabriel Schenk, Thierry Simon, Yves Voisard.

Sont présents pour le Conseil municipal :

M. le Maire Philippe Eggertswyler, Mmes Kathleen Chappuis, Chantal Gerber, Anne Roy, MM. Xavier Brunner, Julien Parietti, Alain Theilkaes, François Valley, chancelier.

Mme la Présidente ouvre la deuxième séance de l'année 2025. Elle ajoute que l'ordre du jour du Conseil de ville ayant été publié dans le Journal officiel dans les délais, le Conseil de ville peut délibérer valablement.

Mme Stéphanie Froté et M. Xavier Frainier fonctionnent comme scrutateurs.

Ordre du jour

Mme la Présidente informe qu'une erreur s'est glissée dans les documents qui ont été remis. En effet, le libellé du point 9 n'est pas complet. Le titre de la motion déposée est « Poursuites : limitons les frais » et pas uniquement « Limitons les frais ». Elle remercie les membres du Conseil de ville de bien vouloir faire la modification.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'ordre du jour, avec la modification apportée, à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

1. Communications.

Mme la Présidente mentionne les délégations communales auxquelles elle a déjà participé cette année.

2. Informations du Conseil municipal.

M. le Maire Philippe Eggertswyler informe que la remise des dossards d'une étape des courses du Mont-Terrible se fera à Porrentruy le vendredi 11 avril 2025.

3. Procès-verbal de la séance du 6 février 2025.

M. Stéphanie Froté indiquant qu'il y a une erreur de noms dans les scrutateurs, Mme la Présidente indique que la rectification sera faite.

La parole n'est plus demandée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville approuvent ce procès-verbal à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

4. Questions orales.

Mme Clara Loichat, relevant qu'un article de RFJ indiquait que la Commune de Porrentruy allait revenir en arrière concernant l'éclairage public en ville de Porrentruy, demande pour quelle raison cette décision de rétro-pédalage en remettant partiellement la lumière la nuit a été prise ?

Mme Chantal Gerber rappelle l'historique de cette extinction partielle et informe que le Conseil municipal a souhaité revenir en arrière, en remettant partiellement la lumière la nuit dans certains quartiers à hauteur de 25%, car il a été sensible au sentiment d'insécurité que peuvent ressentir quelques personnes.

Mme Clara Loichat se déclare partiellement satisfaite.

M. Patrick Monin rappelle que les bruntrutains ont été informés par un communiqué de presse qu'ils devront se munir d'un badge pour éliminer leurs déchets verts. Signalant que de nombreuses personnes n'ont pas eu connaissance de ce communiqué de presse et n'ont pas entendu parler de cette nouvelle façon de procéder, M. Monnin demande s'il ne serait pas utile d'informer un peu plus la population via un tout-ménage ?

M. Xavier Brunner répond que la communication au niveau du ramassage des déchets peut être améliorée et elle le sera aussi pour les déchets verts. Il rappelle que ce communiqué de presse a aussi été relayé sur le site de la Commune. Une information a aussi été faite par le biais du Conseil de ville. Cela étant, certaines personnes n'ont pas eu connaissance de ce changement et une information sera insérée dans le prochain Journal de Porrentruy.

M. Patrick Monin se déclare satisfait.

Mme Sandra Nobs, relevant qu'une borne avec un ours bernois et une fleur de lys ainsi qu'une fontaine existaient avant les travaux sur la place des Bannelats, demande si ces deux objets seront replacés à cet endroit ?

Mme Chantal Gerber répond que ces deux éléments se trouvent actuellement à la voirie. Elle ajoute que la fontaine est en mauvais état et qu'aucune décision n'a été prise actuellement pour remettre ces deux objets sur la place des Bannelats.

Mme Sandra Nobs se déclare satisfaite.

Mme Anna Siegenthaler, ayant appris par la presse que les personnes qui ont des difficultés à éliminer leurs déchets dans un molok peuvent contracter un abonnement auprès d'une entreprise privée pour le transport des déchets aux moloks, demande sur quelles bases ce prestataire privé a été choisi et quels étaient les critères de choix pour assurer une telle prestation ?

M. Xavier Brunner répond qu'un prestataire est indiqué dans le tout-ménage transmis aux citoyens. Il s'agit d'une déchetterie mobile qui propose de transporter des déchets du domicile aux moloks. Ce prestataire n'est pas nouveau puisqu'il apparaît déjà dans le mémo-déchets de 2024. S'agissant du montant des prestations, elles ne sont pas du ressort de la Municipalité. Par contre, le Conseil municipal a clarifié les prestations données par cette entreprise par le biais d'une convention. Concernant le choix de cette entreprise, c'est le seul prestataire qui propose ce genre de services.

Mme Anna Siegenthaler se déclare satisfaite.

M. Nathan Rebetez, signalant que les changements importants relatifs aux mesures dans la gestion des déchets interrogent fortement, demande quelle est la stratégie et la politique future en la matière à Porrentruy ?

M. Xavier Brunner rappelle le cahier des charges qui est donné à la Commune en matière des déchets. Il ajoute que la Commune, en collaboration avec le SIDP, met en place la politique au niveau des déchets verts pour avoir finalement ces pesées qui permettent un suivi des quantités. La Commune veut s'assurer que la mise en service des moloks fonctionne. Une fois que ces deux prestations fonctionneront, la Commune se penchera sur la problématique des autres déchets.

M. Nathan Rebetez se déclare satisfait.

Concernant la piscine des Tilleuls, Mme Laure Roy signale que durant 6 semaines, en raison de problèmes techniques du tourniquet et du système de lecteur de cartes, l'entrée était gratuite. Elle souhaiterait donc connaître le manque à gagner pour la Commune de laisser l'entrée libre durant une longue période comme celle du début de l'année ?

M. le Maire Philippe Eggertswyler signale que la Commune n'est pas au courant de ce problème et qu'il va se renseigner. Mme Kathleen Chappuis ajoute que le manque à gagner n'est pas connu mais que le Canton a déjà procédé à la réparation du tourniquet durant les fêtes et contribuera certainement pour la deuxième réparation.

Mme Laure Roy se déclare satisfaite.

M. Joël Godat signale que dans le cadre du programme de recentrage des activités le groupe du géant Orange se sépare progressivement de ces magasins spécialisés. Pour lui, il s'agit purement et simplement d'une perte de la diversité de l'offre proposée par les commerces. Il demande donc ce qu'entreprend la Municipalité pour, d'une part, éviter le départ de commerces et, d'autre part, pour attirer de nouveaux magasins spécialisés à Porrentruy ?

M. le Maire Philippe Eggertswyler répond, entre autres, que la Commune fait un vrai travail de prospection pour attirer de nouveaux commerces en ville de Porrentruy. Il a personnellement contacté de nombreuses enseignes pour savoir si elles avaient un intérêt à venir s'implanter à Porrentruy. Cependant, certaines grandes enseignes ne trouvent pas toujours un intérêt économique à venir s'installer dans la région. D'autres sont en réflexion.

M. Joël Godat se déclare satisfait.

Mme Charlène Theurillat, relevant qu'un trou apparaît à l'endroit de l'installation d'un molok dans le quartier de la Rochette, demande s'il n'y a pas un risque que ce molok, plus petit que celui qui avait été prévu, soit rempli plus rapidement voire même qu'il déborde ? Elle souhaite savoir s'il n'aurait pas été plus judicieux d'installer un molok standard dans ce quartier ?

M. Xavier Brunner répond qu'il n'a pas les détails concernant l'installation de ce molok à la Rochette. Il va donc se renseigner et s'assurer que la capacité de ce molok sera suffisante pour les habitants du quartier.

Mme Charlène Theurillat se déclare satisfaite.

5. Développement de l'interpellation intitulée « Platanes cherchent spécialistes » (n° 1291) (Baptiste Laville).

M. Baptiste Laville détaille l'interpellation intitulée « Platanes cherchent spécialistes » qui demande des explications aux questions suivantes :

1. La question sécuritaire en lien avec les platanes de Stockmar pouvant être résolue par des travaux d'élagages, le Conseil municipal ne devrait-il pas revoir sa position quant aux nombreux abattages prévus ?
2. Une proposition de collaboration avec l'entreprise « Dietrich Baumpflege » et la Fondation Franz Weber étant sur la table du Conseil municipal, une telle collaboration ne représente-t-elle pas une solution intéressant aux yeux de la Commune ?
3. Afin de donner une information claire à la population bruntrutaine, le Conseil municipal peut-il confirmer qu'il n'y a absolument aucun lien entre l'abattage de ces arbres et les travaux de rénovation du collège Stockmar, dont la votation populaire sur cet objet aura bientôt lieu ?

Le Conseil municipal répondra lors de la prochaine séance, soit le 15 mai 2025.

6. Traitement de la motion intitulée « Parking d'Esplanade centre : à chacun ses responsabilités » (n° 1277) (PS-Les Verts).

M. Baptiste Laville développe la motion « Parking d'Esplanade centre : à chacun ses responsabilités » et demande au Conseil de ville de l'accepter.

M. Julien Parietti complète le rapport de l'exécutif communal et propose au législatif de la refuser.

M. Cyrille Friche mentionne que le groupe Le Centre laissera la liberté de vote à ses membres.

M. Yves Quiquerez signale que le groupe PCSI refusera la motion.

M. Didier Nicoulin indique que le groupe PLR est partagé sur cette motion et laissera aussi la liberté de vote à ses membres.

M. le Maire Philippe Eggertswyler relève que si la Commune doit intervenir avec des moyens juridiques, cela coûtera du temps et de l'argent et réitère la demande du Conseil municipal de refuser la motion.

M. Baptiste Laville demande à nouveau au Conseil de ville de soutenir ce texte.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville refusent la motion intitulée « Parking d'Esplanade centre : à chacun ses responsabilités » par 19 voix contre 12.

7. Traitement de la motion intitulée « Porrentruy, une ville en bonne santé » (n° 1285) (PS-Les Verts).

Mme Clara Loichat détaille la motion intitulée « Porrentruy, une ville en bonne santé » et demande au législatif de la soutenir.

Mme Kathleen Chappuis confirme le rapport du Conseil municipal et propose au Conseil de ville de l'accepter.

Mme Elodie Gschwind, pour le groupe Le Centre, et M. Angelo Casarano, pour le groupe PCSI, signalent que leurs groupes soutiendront cette motion.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion intitulée « Porrentruy, une ville en bonne santé » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

8. Traitement de la motion intitulée « Pour que le Conseil municipal mette tout en œuvre pour sauvegarder les lampes et lampadaires de la vieille ville de Porrentruy » (n° 1286) (PLR).

Mme Sandra Nobs expose la motion intitulée « Pour que le Conseil municipal mette tout en œuvre pour sauvegarder les lampes et lampadaires de la vieille ville de Porrentruy ». Elle refuse la transformation de la motion en postulat et demande au Conseil de ville de la soutenir.

Mme Chantal Gerber rappelle le rapport du Conseil municipal et suggère au législatif de soutenir le postulat.

Suite à la demande de la Présidente, le groupe PLR indique qu'il se positionnera sur l'acceptation ou non de la transformation en postulat une fois que tous les groupes se seront prononcés.

Mme Anna Siegenthaler indique que le groupe PS-Les Verts soutiendra le postulat mais laissera la liberté de vote sur la motion.

M. Yves Quiquerez, pour le groupe PCSI, signale qu'il soutiendra la transformation en postulat.

M. Nathan Rebetez, signale que Le Centre soutiendra à la majorité aussi bien la motion que le postulat.

A la demande du groupe PLR, Mme la Présidente accepte une suspension de séance de 5 minutes.

Mme Sandra Nobs complète ses arguments en faveur de la motion et la maintient. Elle redemande au Conseil de ville de la soutenir.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion intitulée « Pour que le Conseil municipal mette tout en œuvre pour sauvegarder les lampes et lampadaires de la vieille ville de Porrentruy » à la majorité évidente. Il y a 8 avis contraires.

9. Traitement de la motion intitulée « Poursuites : limitons les frais » (n° 1287) (PLR).

M. Julien Cattin développe la motion intitulée « Poursuites : limitons les frais ». Il demande au Conseil de ville d'accepter cette motion.

M. Alain Theilkaes confirme le rapport de l'exécutif et propose au Conseil de ville de soutenir cette motion.

M. Sébastien Piquerez, pour le groupe Le Centre, M. Yves Quiquerez, pour le groupe PCSI, et M. Matthieu Hays, pour le groupe PS-Les Verts, soutiendront la motion.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent la motion intitulée « Poursuites : limitons les frais » à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

10. Valider la modification de l'aménagement local concernant la parcelle n° 1032 de l'ancien site BKW en vue de la réalisation du projet Cité-Jardin.

ENTREE EN MATIERE

M. Julien Parietti détaille le rapport remis au législatif et demande aux Conseillères et Conseillers de ville d'accepter l'entrée en matière et de valider la modification de l'aménagement local concernant la parcelle n° 1032 de l'ancien site BKW en vue de la réalisation du projet Cité-Jardin.

M. René Dosch, pour le groupe Le Centre, Mme Tiffany Meyer, pour le groupe PS-Les Verts, Mme Gladys Udry Léchenne, pour le groupe PCSI, et M. Thierry Simon, pour le groupe PLR, accepteront tous l'entrée en matière et la modification de l'aménagement local concernant la parcelle n° 1032 de l'ancien site BKW en vue de la réalisation du projet Cité-Jardin.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville acceptent l'entrée en matière à la majorité évidente. Il n'y a pas d'avis contraire.

FOND DU SUJET

La parole n'est pas utilisée.

VOTE

Au vote à main levée, les Conseillères et Conseillers de ville valident la modification de l'aménagement local concernant la parcelle n° 1032 de l'ancien site BKW en vue de la réalisation du projet Cité-Jardin. Il n'y a pas d'avis contraire.

11. Divers.

Mme la Présidente signale que 5 textes ont été déposés ce soir.

La parole n'étant plus utilisée, Mme la Présidente lève la séance. Il est 21.40 heures.

AU NOM DU CONSEIL DE VILLE
Le secrétaire : La présidente :

D. Sautebin

L. Raval